



Grand
Besançon
Métropole

**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

URB.19.08.A37

OBJET : Commune d'AUDEUX – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) –
Enquête publique

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Grand Besançon Métropole compétent
de plein droit en matière d'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil municipal d'Audeux en date du 04 juin 2014
prescrivant la révision de son POS en PLU,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 février 2019 arrêtant le
Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Audeux,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 153-19 soumettant le PLU
arrêté à enquête publique,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R.
123-1 et suivants,
Vu la décision N° E19000056 / 25 en date du 27 mai 2019 de Monsieur le
Président du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation d'un
commissaire-enquêteur,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est procédé à une enquête publique du projet du Plan Local
d'Urbanisme arrêté de la commune d'Audeux pour une durée de 30 jours
consécutifs

du 03 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus à 17h00

Article 2 : A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil de communauté
est l'autorité compétente qui délibèrera pour approuver le projet d'élaboration du
PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au
dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du
commissaire-enquêteur.

Article 3 : Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur
Louis PAGNIER en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 4 : Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête, seront
tenus à la disposition du public :

- En Mairie d'Audeux – 7, Grande Rue 25170 Audeux - Aux jours et heures
habituels d'ouverture au public ;
- Au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2, Rue Mégevand –
25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et
propositions sur les registres d'enquête en Mairie d'Audeux ou au Grand Besançon



Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie d'Audeux – Monsieur le commissaire-enquêteur
Élaboration du PLU – 7 Grande rue – 25170 Audeux**

Article 5 : Un avis destiné à l'information du public sera publié par le Grand Besançon Métropole en caractères apparents au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique, et pendant les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Est Républicain et Terre de Chez Nous).

Article 6 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Audeux :

- **Le mardi 03 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.**

Article 7 : Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1452>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1452@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie d'Audeux et au Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Article 8 : A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie d'Audeux - 7 Grande rue – 25170 Audeux
- Au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi - 2, Rue Mégevand – 25000 Besançon
- Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1452>

aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet du Grand Besançon Métropole pendant une durée d'un an.

Article 9 : Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à Fabienne MEOTTI, Mission PLUi du Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 89 24 ou par mail plui@grandbesancon.fr

Article 10 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Audeux et aux sièges du Grand Besançon Métropole - 4, rue Plançon et 2, rue Mégevand à Besançon - du 02 août au 02 septembre 2019.



Article 11 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 12 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à Monsieur le Préfet.

Besançon, le 05 juillet 2019

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
à la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,

Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey

Date de début d'affichage : 15 JUL. 2019

Date de fin d'affichage : 15 AOUT 2019

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUL. 2019



Contrôle de légalité

